

Fonds à date cible

Une stratégie de placement simple, pour vous

À quel âge pensez-vous prendre votre retraite?

Voilà la seule question à laquelle vous devrez répondre si vous optez pour un fonds à date cible.

Un fonds à date cible est un portefeuille bien équilibré qui comprend des fonds de placement allant des plus audacieux (p. ex. des fonds d'action) aux plus conservateurs (p. ex. des fonds à revenu fixe). C'est là une solution de placement optimale sur le plan du risque, des rendements et des frais divers.

Est-ce qu'un fonds à date cible est une bonne stratégie de placement pour vous?

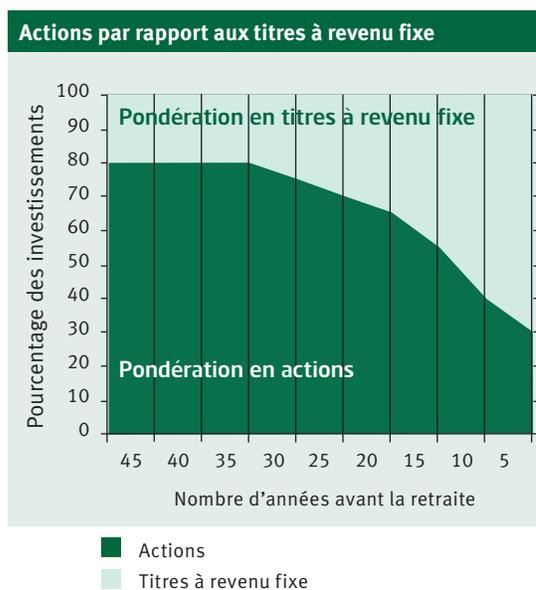
Oui, si :

- ▶ vous n'êtes pas attiré par les placements
- ▶ vous n'en savez pas beaucoup sur les placements et les types de fonds
- ▶ vous préférez confier la gestion de vos placements à des spécialistes
- ▶ vous n'avez tout simplement pas le temps de vous occuper de vos placements

Comment tout cela fonctionne-t-il?

Vous investissez dans le fonds à date cible dont l'année est la plus proche de celle à laquelle vous pensez prendre votre retraite. Au fil des ans, alors que vous approchez de la retraite, la répartition de l'actif du fonds sera modifiée de manière à réduire graduellement le niveau de risque. Autrement dit, le pourcentage de placements plus conservateurs deviendra supérieur à celui des titres plus risqués (tels que des actions).

Donc, l'évolution de votre fonds à date cible ressemblerait à ceci :



Pour en savoir plus

Veillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec un représentant des régimes d'épargne et de retraite collectifs de Manuvie.

Nos fonds à date cible sont soit un fonds distinct collectif dont les parts sont investies dans une sélection d'autres fonds distincts collectifs proposés par Manuvie, soit un fonds distinct dont les parts sont investies dans un fonds à date cible d'un tiers gestionnaire de fonds. La valeur des parts d'un fonds à date cible varie selon l'évolution des marchés. Ces fonds ne comportent aucune garantie de rendement et rien ne vous assure que leur rendement vous permettra de toucher un revenu suffisant à la retraite. En outre, ils ne sont assortis d'aucune garantie de remboursement du capital investi, à l'échéance ou en cas de décès, comme cela serait le cas avec des fonds distincts individuels.

Les renseignements contenus dans le présent document s'adressent uniquement aux participants et aux responsables des régimes d'épargne et de retraite collectifs administrés par Manuvie. Ces renseignements ne doivent en aucun cas être considérés comme des conseils juridiques, financiers ou de placement. Nous vous recommandons de consulter le professionnel de votre choix si votre situation exige une attention particulière découlant, par exemple, d'obligations matrimoniales ou de préoccupations en matière de solvabilité ou de planification successorale.

manuvie.ca



Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

GF12997B SLX GS 12/16